

L'an Deux Mil Sept, le vingt six Février, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de Mars qui aura lieu le cinq Mars Deux Mil Sept.

Le Maire,

## **SÉANCE DU 05 MARS 2007**

L'an Deux Mil Sept, le cinq Mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : MM. BERIT-DEBAT, TESTUT, Melle LEGER, M. RAT, Mme VEYSSIERES, M. CHEVALARIAS, Mme LIABOT, MM. AUMASSON, GROUSSIN, Mmes COUVY, SALLERON, SUDRI, MM. TOUCHARD, BRUN, Mmes BONIN, BOUFFIER, PAILLER, M. DUVALLET, Mmes BARBA, DUPEYRAT, MM. HUGOT, MANS, RENOÜ.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme DUMOULIN  
M. LABONNE → pouvoir à M. RENOÜ  
Mme COUDASSOT  
Mme LAVAUD

Le procès-verbal de la séance précédente, n'ayant donné lieu à aucune observation, est réputé être adopté à l'unanimité.

Madame SALLERON est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ORDRE DU JOUR**

**1) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.**

**2) REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE**

**1) TRAVAUX**

**2) ETUDE GEOTECHNIQUE.**

**3) TRAVAUX ANCIENNE MAIRIE / DETERMINATION DU COUT D'OBJECTIF / FINANCEMENT / LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES.**

**4) CONSTRUCTION HOTEL DE VILLE / MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE / AVENANT N°3.**

**5) RESERVES FONCIERES / ACQUISITIONS DIVERSES.**

**6) FORMATION DES ELUS : CONVENTION C.I.D.E.F.E. 2007.**

**7) LOTISSEMENT : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE.**

**8) QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES.**

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :**

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, ce débat annuel est obligatoire dans les deux mois du vote du Budget Primitif.

Il permet d'effectuer une analyse des finances communales de l'année écoulée et d'avoir une vision prospective compte-tenu des projets en cours.

Monsieur BERIT-DEBAT présente à l'Assemblée un diaporama des réalisations 2006 et les points forts pour 2007. Le document sera intégré au compte-rendu de la séance.

Monsieur le Maire commente les divers ratios adressés à tous les Conseillers Municipaux avec la convocation.

Il convient de noter que les moyennes nationales, régionales et départementales traduisent un certain décalage puisque les comparaisons s'établissent avec les chiffres de 2004.

De manière générale, on peut estimer que les chiffres concernant notre Commune se situent, si l'on prend en compte cette évolution dans la moyenne des communes de même strate.

Enfin, concernant les frais réels de personnel, il convient de relativiser le résultat considérant qu'une baisse des dépenses réelles de fonctionnement peut augmenter le pourcentage de la charge du personnel.

Dans les prévisions pour l'année en cours, le projet le plus important pour cette année, sera la restructuration de l'École Primaire. La concertation et les ajustements techniques ont provoqué quelques retards mais les travaux devraient pouvoir commencer vers la fin Avril.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires qui lui sont présentées.

### **REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE : ETUDE GEOTECHNIQUE :**

Monsieur GROUSSIN, Adjoint délégué, rappelle qu'avant le lancement de la consultation, il est nécessaire de procéder à une étude géotechnique du site par sondage.

Trois cabinets ont répondu :

TEMSOL	8 604,20 € H.T.
S.H.E.	6 984,20 € H.T.
SOLTECHNIC	7 975,00 € H.T.

Après analyses et négociations, la proposition du Cabinet SOLTECHNIC a été ramenée à 7 065 € H.T. Avec 60 points de forage, l'offre de ce Cabinet est la plus intéressante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir la proposition du Cabinet SOLTECHNIC qui constitue l'offre la mieux-disante. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

### **TRAVAUX ANCIENNE MAIRIE / DETERMINATION DU COUT D'OBJECTIF / FINANCEMENT / LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES :**

Monsieur GROUSSIN, Adjoint délégué, informe l'Assemblée que le Cabinet INTECH, chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération a estimé le montant des travaux à 240 000 € T.T.C.

Le montant prévisionnel étant inférieur à 210 000 € H.T. et conformément au Code des Collectivités Territoriales, la procédure retenue pour la consultation des entreprises sera une procédure adaptée.

Il est indiqué que l'opération sera financée notamment par l'attribution d'une subvention forfaitaire du Conseil Général d'un montant de 140 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la poursuite du projet et son financement
- autorise Monsieur le Maire à procéder à la consultation des entreprises, dans le cadre de la procédure adaptée.

### **CONSTRUCTION HOTEL DE VILLE / MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE / AVENANT N°3 :**

Monsieur GROUSSIN, Adjoint délégué, indique qu'il est nécessaire de comparer le coût constaté des travaux par rapport au coût de réalisation et de formaliser par avenant.

Le coût constaté des travaux au D.G.D. s'élève à 1 256 160,24 € H.T., 1 502 367,64 € T.T.C.

Le coût de réalisation des travaux s'élevait à 1 226 467,13 € H.T., soit un écart de 29 693,11 € H.T.

Le seuil de tolérance fixé à 61 323,36 € H.T. est donc respecté.

Le montant des honoraires, fixé au niveau de l'Avant Projet Définitif reste inchangé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 du marché maîtrise d'œuvre – construction du nouvel Hôtel de Ville.

### **RESERVES FONCIERES / ACQUISITIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, dans le cadre des réserves foncières, l'acquisition des parcelles suivantes :

1) Acquisition terrains Madame COLY épouse GRANDCHAMPS situés :

- Section AC n°162 « Les Reynats Nord » d'une superficie de 205 m<sup>2</sup> au prix de 4 100 € soit 20 € le m<sup>2</sup>

2) Acquisition terrain Monsieur GRANDCHAMPS Yvan situé :

- Section AC n°155 « Les Reynats Nord » d'une surface de 912 m<sup>2</sup> au prix de 18 240 € soit 20 € le m<sup>2</sup> qui pourrait permettre à terme la réalisation d'une liaison piétonne reliant la Mairie à l'église abbatiale

3) Acquisition terrain LACOEUILLE, Section AT N°372, d'une surface de 2 462 m<sup>2</sup>, au prix de 10 000 € espace naturel classé boisé jouxtant des parcelles de même nature dont la Commune est déjà propriétaire.

Le Conseil Municipal adopte l'ensemble des propositions, à l'unanimité, et autorise la signature des actes notariés correspondants.

### **LOTISSEMENT SOL DE DÎME / MAITRISE D'ŒUVRE :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'objectif de réaliser une opération exemplaire sur ce site de 7 hectares acquis récemment au Conseil Général de la Haute-Vienne.

Il souligne que l'environnement se prête parfaitement à l'aménagement intégrant une notion forte de développement durable.

Il est donc proposé à l'Assemblée de lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre du projet privilégiant les cabinets d'architectes avec de solides compétences urbanistiques, paysagées et une approche environnementale forte.

L'étude d'aménagement estimée à moins de 90 000 € H.T., la consultation sera réalisée sous forme de procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, cette proposition.

### **FORMATION DES ELUS : CONVENTION C.I.D.E.F.E. 2007 :**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions législatives et réglementaires (Article L2123-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales), la Commune prend en charge les frais de formation des élus qui en font la demande, dans la limite des crédits votés à cet effet et en respectant le droit pour chaque élu de se former auprès de l'organisme agréé de son choix. 7 élus ont fait connaître leur volonté de suivre les sessions de formation proposées par le C.I.D.E.F.E. Le montant des prestations s'élève à 4 319 € pour l'année 2007.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition, à l'unanimité, et autorise la signature de la convention 2007 correspondante.

### **LOTISSEMENT : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE :**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les opérations de lotissement doivent être individualisées dans un budget annexe. S'agissant d'opération de terrains destinés à être vendus, celle-ci doit faire l'objet d'une comptabilité de stocks (instructions budgétaire et comptable M14).

Il est donc proposé la création d'un budget annexe soumis au régime TVA pour réaliser l'aménagement d'un lotissement situé MAJOURDIN (Sol de Dîme).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

### **QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES.**

#### **OPERATION VOIRIE : PROGRAMME 2007 :**

Monsieur RAT, Adjoint délégué, indique que le programme 2007 vient d'être finalisé et que conformément au Code des Marchés Publics, il s'agit de déterminer la procédure pour lancer la consultation.

Le programme envisagé étant estimé à moins de 210 000 € H.T. La consultation sera réalisée sous forme de procédure adaptée.

Le Conseil Municipal adopte la proposition, à l'unanimité.

#### **CHEMIN DU CLOS DE LA CHESNAIE : CONVENTION GEOMETRE :**

Monsieur RAT, Adjoint délégué, indique que la procédure engagée pour l'élargissement de ce chemin nécessite l'établissement d'un document d'arpentage.

Consulté, le Cabinet « Aquitaine Géométrie » se propose de réaliser cette mission pour un montant de 478,40 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition, à l'unanimité et la signature de la convention correspondante.

#### **REHABILITATION ELECTRIQUE DU PRESBYTERE :**

Monsieur GROUSSIN, Adjoint délégué, rappelle que par délibération du 18 Décembre 2006, le Conseil Municipal avait approuvé la réalisation de la réfection totale électrique du Presbytère pour un montant de 36 000 € T.T.C. Le remplacement des interrupteurs n'étant pas prévu au marché initial, il convient de prendre en compte une plus value de 2100 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette dépense supplémentaire, qui sera prévue au Budget Primitif 2007.

- Mireille LEGER apporte des précisions sur le circuit du Tour de France. Il est souligné que la circulation sera interrompue avec Périgueux pendant 3 à 4 heures de part et d'autre du CD939.
- Concernant l'installation de l'Association « Emaux-Soie » dans le locaux de l'ancienne poste et suite à l'intervention de Madame BONIN, Monsieur BERIT-DEBAT indique que la mise en conformité électrique du local est en cours. Les autres travaux (agencement des pièces, peinture...) étant terminés, l'Association devrait pouvoir emménager prochainement.
- Monsieur le Maire termine la séance en évoquant l'évolution de l'étude du plan de circulation. La première réunion « diagnostic » s'est tenue le 31 Janvier 2007. Le Cabinet EREA a déjà produit ses premières propositions suite aux observations de la Commission.  
La prochaine rencontre programmée la semaine prochaine, permettra de dégager des priorités.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 30.

